

77 Rue Longue des Plesses

27160 BRETEUIL

Tél : 02.32.07.19.79

Fax : 02.32.07.00.26

Envoyé en préfecture le 12/09/2024

Reçu en préfecture le 12/09/2024

Publié le

Berger Levrault

ID : 027-200058816-20240910-DEL20240903-DE

Nombre de délégués	
En exercice	42
Présents	29
Votants	33

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Eure

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 10 septembre 2024

Service Eau et assainissement :

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 septembre à dix-huit heures, les Membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Le Lux de Breteuil sous la Présidence de Monsieur Luc ESPRIT.

Date de la convocation : 03/09/2024

Etaient présents : Sylvie CORMIER, Annie DEPRESLE, Nathalie GICQUIAUD, John AUFFRET, Michel BATARD, Mohamed BENSALAH, Gérard CHERON, Gérard DERYCKE, Philippe DORCHIES, Luc ESPRIT, Michel GRUDE, Albert JAVELLE, Joseph KERNEIS, Jean-Emile KROLIK, Michel LESAGE, Éric LEVITRE, Frédéric MALHERBE, Michel OSMOND, Pierre PELERIN, Jean-Pierre. PEPPELIN, Alain PETITBON, Michel QUEMIN, Alain ROCHEFORT, Thierry ROMERO, Bernard TOUSSAINT, Jean-Pierre VILLECHANOUX,

Absents ou excusés : Dagmar Eva BERNITT, Colette BONNARD, Véronique ENAULT, Richard BOUCHERIE, Patrice BOUDEYRON, Michel FRANCOIS, Denis GUITTON, Jean-Claude LANOS, Denis LOUVARD, Philippe OBADIA, Jean-Claude PROVOST, Christophe VANDEWALLE, François VERDIER,

Patrice BOUDEYRON représenté par son suppléant à Jean-Pierre. PEPPELIN

Dagmar Eva BERNITT a donné pouvoir à Luc ESPRIT

Colette BONNARD a donné pouvoir à Gérard DERYCKE

Richard BOUCHERIE a donné pouvoir à Annie DEPRESLE

Michel FRANCOIS a donné pouvoir à Joseph KERNEIS

Séance ouverte à 18h00.

Secrétaire de séance : Michel OSMOND

**OBJET : Attribution du « Marché de travaux – Rue Sauve Qui Peut à Breteuil -
– Délibération 20240903 -**

Monsieur le Président expose,

Le Syndicat d'Eau Potable et d'Assainissement collectif du Sud de l'Eure a décidé de lancer une consultation pour trouver la société qui réalisera les travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable et d'assainissement de la rue Sauve-Qui-Peut à Breteuil.

Dans ce cadre, une consultation a été engagée par CAD'EN, assistant du maître d'ouvrage, dans le respect des dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique, selon une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation afin de retenir l'entreprise qui réalisera ces prestations :

- La publicité a été transmise le 1^{er} juillet 2024 au BOAMP,
- Les candidats devaient transmettre leur offre avant le 02 août 2024 à 12H00,
- Le DCE a fait l'objet d'une dématérialisation. Le dossier de consultation était librement téléchargeable sur le site web <https://agysoft.marches-publics.info/>

Les candidats devaient répondre à une variante exigée qui consistait à poser des canalisations en Polypropylène SN16 au lieu de canalisations en Fonte pour le réseau d'assainissement.

Le dossier de consultation a fait l'objet de 11 téléchargements, mais seule une société a remis une offre :

○ Société S.AR.C.

- Offre de base Fonte : 296 093,40 € HT
- Offre variante Polypropylène : 268 373,40 € HT

○ Les offres ont été analysées par BFIE, maître d'œuvre, selon les critères suivants :

○

Critères	Pondération
1 - Valeur technique	60,0%
1.1 - <i>Méthodologie de préparation du chantier, avec prise en compte des contraintes de circulation, et présentation d'un planning détaillé et précis</i>	15,0%
1.2 - <i>Méthodologie de réalisation des prestations, avec mise en exergue des spécificités du chantier et des solutions apportées (voie étroite, double réseau, continuité de service,...)</i>	20,0%
1.3 - <i>Matériaux mis en œuvre - les fiches techniques sont à fournir (canalisations AEP et EU et pièces liées, robinetterie, fontainerie, remblais, réfections de chaussée, regards et fontes de voirie AEP et EU)</i>	15,0%
1.4 - <i>Moyens humains et matériels dédiés au marché – CV des encadrants à fournir</i>	10,0%
2 – Prix des prestations	40,0%

○ Vu le classement des offres proposé :

- 1^{er} : S.AR.C. – Variante Polypropylène
- 2^{ème} : S.AR.C. – Base Fonte

Monsieur le Président propose de retenir l'offre variante de la société S.AR.C., économiquement la plus avantageuse, pour le marché de travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable et d'assainissement de la rue Sauve-Qui-Peut à Breteuil.

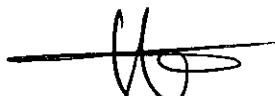
VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT,

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Président de retenir l'offre variante présentée par la **société S.AR.C.** pour le marché de travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable et d'assainissement de la rue Sauve-Qui-Peut à Breteuil, pour un montant de **268 373,40 € HT, soit 322 048,08 € TTC** ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché de travaux avec la société S.AR.C., et toutes les pièces s'y afférant, ainsi que ses avenants éventuels dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant total du marché initial ;
- **S'ENGAGE** à respecter la Charte Qualité des réseaux d'assainissement et d'eau potable pour la réalisation des travaux ;
- **DIT** que ce montant sera inscrit au budget de l'année 2024, et des années suivantes si nécessaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et de tout autre organisme susceptible de financer cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre des
Délibérations.
Délibération exécutoire en vertu de la Loi du 2 Mars

Le Président,
Luc ESPRIT




SEPASE
Syndicat d'Eau Potable et d'Assainissement du Sud de l'Eure
Délibération 20240903